

RAPPORT ANNUEL 2024



GRANDIR DIGNEMENT



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Glossaire	1
Edito	2
Focus Niger	3
Sur la route du Cameroun	4
Organisation des délégations	5

MADAGASCAR 6

Situation des enfants en conflit avec la loi	7
Témoignages	9
Zones d'intervention	10
Chiffres clés	11
Moments marquants	12
Activités en milieu carcéral	13
Activités extramuros	17
Plaidoyer	20
Perspectives pour 2025	22

NIGER 23

Zones d'intervention	24
Activités à Niamey	25
Activités à Zinder	26
Perspectives pour 2025	27

FRANCE	28
Situation des enfants en conflit avec la loi	29
Zones d'intervention	30
Chiffres clés	31
Témoignages	32
Moments marquants	33
Activités en milieu carcéral	34
Activités en milieu ouvert	36
Activités de sensibilisation	38
Perspectives pour 2025	40

GOUVERNANCE	41
Conseil d'administration	42
Bilan financier	43
Nos partenaires	50
Nos réseaux associatifs	51
Remerciements	52

Glossaire

AFD : Agence Française de Développement

ATIGIP : Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

ECL : Enfant en Conflit avec la Loi

GD : Grandir Dignement

LP : Liberté Provisoire

LS : Liberté Surveillée

MPAD : Mesures et Peines Alternatives à la Détention

PC : Post Carcéral

PEMO : Placement Educatif en Milieu Ouvert

PJ : Poste Judiciaire

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

QM : Quartier Mineur

SCA : Service Civique Adapté

SIMO : Service d'insertion Milieu Ouvert

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

TIG : Travail d'Intérêt Général

TPI : Tribunal de Première Instance

TSM : Travailleur Social Mobile

UE : Union Européenne

Rapport Moral

L'année 2024 a été le reflet de ce que Grandir Dignement porte au cœur depuis ses débuts : garantir aux enfants le respect de leur dignité dans une pédagogie de l'espérance, de la confiance et de l'alliance.

Grandir Dignement a fêté ses 14 ans d'existence : c'est l'âge où Jean Bosco, guidé par Don Calosso, a rencontré son premier mentor et a nourri sa vocation d'éducateur. Cette image nous inspire : à notre tour, nous grandissons grâce aux conseils que nous écoutons, aux expériences que nous vivons et aux constats que nous tirons sur le terrain.

Après une période de définition de nos grandes orientations amorcée en 2022, l'année 2024 a été celle de leur mise en action. Cela s'est traduit par un double mouvement : d'un côté, le renforcement de nos actions existantes, pour être toujours au plus près des enfants et des jeunes ; de l'autre, l'amorce d'initiatives nouvelles aux côtés d'acteurs locaux, à l'image de nos réflexions préalables au Cameroun.

Ces engagements se sont inscrits dans un contexte particulièrement instable. En France, la dissolution de l'Assemblée nationale a provoqué un chaos budgétaire qui a fragilisé la santé financière de notre délégation. À l'international, l'interdiction des actions carcérales au Niger, dans la continuité du changement de régime survenu en 2023, nous a conduits à suspendre nos interventions en novembre. Enfin, l'élection de Donald Trump aux États-Unis a contribué à rendre le climat général plus incertain.

Malgré ces incertitudes, notre mission, ancrée dans les valeurs humanistes et les droits fondamentaux, est restée constante dans sa finalité : accompagner, protéger, éduquer, informer.

Tout au long de l'année, nos équipes se sont mobilisées dans l'esprit du projet associatif : en plaçant la confiance dans le potentiel de chaque jeune, sans jamais réduire une personne à ses actes, et en cultivant le dialogue entre tous les acteurs impliqués.

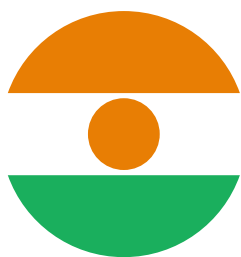
C'est ce socle de valeurs et d'engagement, enrichi par ce que nous vivons ensemble, qui nous permettra d'aborder 2025 avec espoir et détermination.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux, salariés, volontaires, stagiaires, bénévoles, adhérents et partenaires, qui font vivre Grandir Dignement au quotidien. C'est grâce à vous que, malgré les tourments extérieurs, nous pouvons poursuivre notre mission pour la dignité de tous sans exception !



Hélène MULLER

Directrice de Grandir Dignement



FOCUS NIGER

L'instabilité politique amorcée au Niger en **2023** a profondément impacté nos activités et la manière dont Grandir Dignement a pu accompagner les enfants en conflit avec la loi. Dès le **coup d'État de juillet 2023**, nous avons vu les conditions d'accès aux maisons d'arrêt se durcir, contraignant notre organisation à repenser ses priorités et à réduire son périmètre d'action aux deux antennes

historiques de **Niamey et Zinder**, tout en concentrant nos efforts sur l'essentiel: l'accompagnement éducatif, psychosocial et alimentaire des mineurs incarcérés.

Cette réorganisation progressive a permis à nos équipes, malgré le contexte incertain, de **maintenir une présence essentielle** sur le terrain jusqu'à la mi-2024. À partir de juin 2024, alors que la **circulaire du 29**

mai interdisant les visites des ONG entrant pleinement en application, nous avons été contraints de suspendre nos interventions à l'intérieur des établissements pénitentiaires pour nous recentrer sur nos **activités extra-muros**. Cette adaptation, bien que difficile, traduisait notre volonté intacte de poursuivre notre mission auprès des jeunes par tous les moyens encore accessibles.

Cependant, au fil des mois, le manque de visibilité sur une possible reprise de nos actions en milieu

carcéral et le maintien des restrictions imposées aux acteurs de la société civile nous ont conduits à une décision encore plus douloureuse: la **suspension complète de nos activités au Niger à partir de novembre 2024**. Cette décision, mûrement réfléchie, a été prise après une longue période d'attente et d'espoir en une inflexion des autorités nigériennes, sans laquelle il nous devenait



impossible de garantir une action dans le respect des droits fondamentaux.

Malgré ce contexte extrêmement contraint, la **reconnaissance** et la confiance maintenues par les **partenaires judiciaires et pénitentiaires** nous encouragent à envisager l'avenir. Cette histoire récente rappelle que notre capacité d'adaptation, notre engagement au long cours et la force des relations que nous avons su nouer sur

place constituent des atouts précieux, sur lesquels nous nous appuierons dès qu'il sera possible d'assurer à nouveau une présence digne et durable auprès des enfants en conflit avec la loi au Niger. L'un des grands enjeux sera aussi de convaincre nos partenaires d'activer ou réactiver le soutien de nos actions en faveur des jeunes, sans se laisser freiner par le climat politique, car c'est précisément dans ces périodes d'incertitude que notre mission prend tout son sens.



Sur la route du Cameroun

L'année 2024 marque le lancement de nouveaux projets pour Grandir Dignement, avec notamment le début d'une initiative au Cameroun visant à construire une nouvelle modalité d'intervention, en appui et en complémentarité avec les acteurs locaux engagés auprès des mineurs incarcérés.

Une mission de terrain

Fin 2024, une équipe, comprenant les cofondateurs de l'association, s'est rendue au Cameroun, à Ebolowa, Douala et Yaoundé, pour mener une mission exploratoire au plus près des réalités vécues par les enfants en conflit avec la loi. Ils ont pu visiter des établissements pénitentiaires, échanger avec des responsables institutionnels et rencontrer des associations locales.

Ces visites ont permis de mieux appréhender la réalité vécue par les enfants incarcérés.

Un projet en synergie avec des acteurs locaux solides

Notre future action s'appuie sur une collaboration étroite avec des associations locales expérimentées, engagées depuis de nombreuses années dans la protection de l'enfance :

- Le Foyer de l'Espérance à Yaoundé,
- L'Institut Technique Don Bosco à Ebolowa,
- La Chaîne des Foyers Saint-Nicodème à Douala.

L'objectif est de renforcer leurs initiatives, valoriser leur expertise et proposer un appui spécifique sur nos thématiques d'action.

Des premiers soutiens engagés

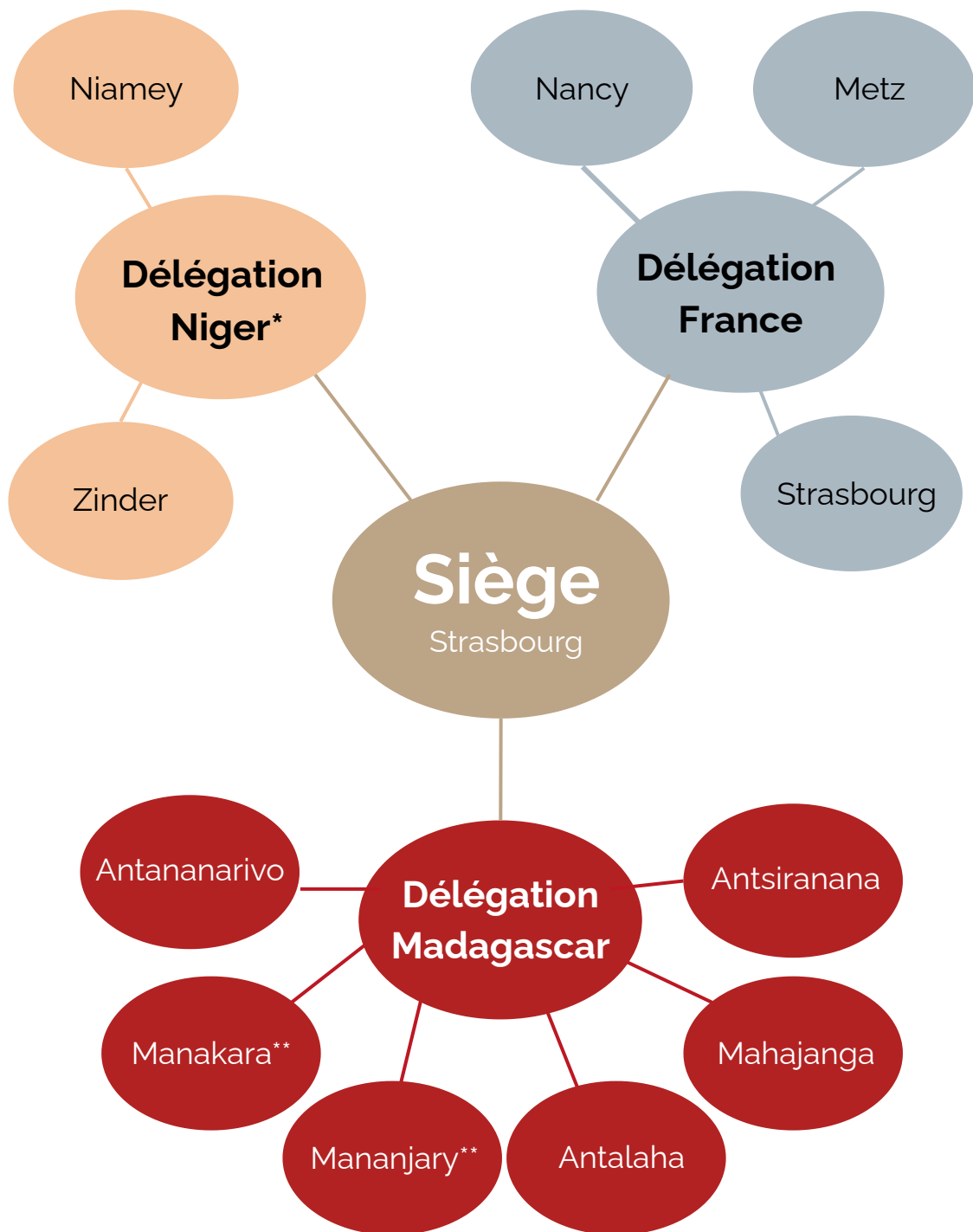
Ce projet bénéficie déjà de soutiens financiers et opérationnels :

- Mary's Meals, pour un programme d'alimentation en détention,
- La Fondation UEFA pour l'enfance, via des actions ciblées sur le bien-être physique et mental des enfants en conflit avec la loi.

La mission a également permis de rencontrer des acteurs institutionnels stratégiques : la Délégation de l'Union européenne, l'AFD, le SCAC de l'Ambassade de France et l'UNICEF.



ORGANISATION DES DÉLÉGATIONS



*Suspension de la délégation du Niger en novembre 2024 en lien avec la situation politique et les contraintes réglementaires.

**Retrait de Manakara et Mananjary en août 2024, et passation des activités à des organisations locales.

01

Madagascar



Spectacle des jeunes du Centre de Rééducation pénitentiaire de Mandrosoa - Journée de l'Enfant Africain 2024

MADAGASCAR

Capitale : Antananarivo
Superficie : 587 040 km²
Population : 31,60 millions d'hab.
IDH : 183ème sur 193 pays
Proportion de moins de 18 ans :
50%



En 2024, Grandir Dignement poursuit ses actions en faveur des enfants en conflit avec la loi à Madagascar. Grâce à l'engagement des équipes locales et au soutien de partenaires, il a été possible de renforcer l'accompagnement socio-éducatif, développer de nouveaux projets de réinsertion et défendre les droits fondamentaux des jeunes les plus vulnérables.

Un contexte de vulnérabilité persistante

L'année 2024 confirme les **fragilités structurelles** qui pèsent sur la jeunesse en conflit avec la loi à Madagascar. Dans un environnement marqué par la **pauvreté**, l'exclusion sociale et un accès limité aux services de base, les enfants accompagnés par Grandir Dignement évoluent dans un contexte particulièrement difficile. Les réalités du terrain révèlent l'impact des ruptures familiales et des difficultés économiques sur les parcours de vie des jeunes. Nos équipes ont pu observer et confirmer ces réalités dans chacune des régions couvertes, à

savoir **Analamanga, Boeny, SAVA, Diana** et, jusqu'à août 2024, les régions **Vatovavy et Fitovinany**. Dans les établissements pénitentiaires, les enfants subissent la promiscuité, le manque d'hygiène, l'insécurité alimentaire et une couverture médicale largement insuffisante.

À Boeny, **un seul repas par jour** est distribué aux mineurs, six jours sur sept, et les équipes doivent régulièrement fournir des **kits d'hygiène** pour répondre aux besoins essentiels.

60%

des enfants incarcérés en 2023 sont toujours en attente de jugement, faisant de la détention préventive la forme dominante de l'institution judiciaire*.

*Source : statistiques ont été établies par Grandir Dignement en collaboration avec le Ministère de la Justice. Activité d'un projet soutenu par UNICEF Madagascar et l'AFD. Données présentées lors du séminaire d'octobre 2023 organisé à Antananarivo.

SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

En 2024, la situation des enfants en conflit avec la loi à Madagascar demeure alarmante. Plusieurs constats ont été relevés :

- **Surpopulation carcérale persistante**, notamment dans les maisons centrales et les quartiers pour mineurs ;
- **Détention provisoire** prolongée pour de nombreux enfants ;
- **Recours courant au mandat de dépôt**, restant systématique ;
- Accès très limité à **l'éducation** et à la prise en charge **sanitaire** ;
- Dégradation des **conditions matérielles** et des infrastructures, mettant en péril la santé physique et mentale des jeunes.
- Insuffisance de soins médicaux

Toutes ces problématiques constituent encore un défi majeur pour les institutions publiques.

Données clés 2024 :

Plus de **67 %** des enfants incarcérés sont en détention provisoire

À la fin 2024 : **854** enfants détenus, dont **281** condamnés et **573** prévenus.

Réponse institutionnelle



Face à ces enjeux, des efforts notables ont été amorcés. Une volonté politique affirmée a été portée par le **Ministère de la Justice**, qui a mis en œuvre des actions destinées à accélérer le traitement des dossiers, dans l'objectif de réduire la détention. En fin d'année, des premiers résultats viennent attester des résultats concrets dans le sens de la diminution de la détention.

La **Direction de l'Humanisation de la Détention et de la Préparation à la Réinsertion Sociale** (DHDPRS) s'est engagée dans une dynamique de **coordination renforcée**, mobilisant les acteurs du milieu carcéral et les ressources de l'État pour promouvoir une détention plus respectueuse des droits humains.

Dans ce contexte, **Grandir Dignement** reste un partenaire clé de l'État dans la promotion des droits des enfants en conflit avec la loi, que ce soit intramuros ou extramuros.

Une réponse coordonnée et multisectorielle

L'année 2024 a aussi marqué une **implication renforcée des structures locales** : ONG, centres de formation, collectivités... Tous ont été associés à la construction de parcours de réinsertion concrets. Au programme : stages, découvertes de métiers, activités psychosociales, formations professionnelles.

Les jeunes au cœur de la dynamique

Les jeunes eux-mêmes sont devenus acteurs du changement :

- Animation de groupes de parole
- Projets autour de la couture, la cuisine ou le charbon écologique
- Intégration dans des activités génératrices de revenus

Le projet s'inscrit dans une logique d'ancrage local fort :

- Maintien d'une présence quotidienne en détention,
- Accompagnement éducatif et psychosocial personnalisé,
- Poursuite du développement des centres Av'nir et des parcours de réinsertion,
- Multiplication des ateliers familiaux et des réunions avec les juges pour enfants,
- Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux.

L'implication des jeunes, la **responsabilisation** dans les espaces communs, les liens familiaux retrouvés sont autant de signes encourageants.

Dans un contexte national encore fragile, le respect des droits fondamentaux reste un combat quotidien. Grandir Dignement y contribue avec détermination, humanité et engagement collectif.



Une mobilisation à poursuivre

Les conditions de détention restent préoccupantes : hygiène insuffisante, carences nutritionnelles, santé mentale. Mais les efforts d'insertion, par la formation, l'alphabétisation, l'expression artistique, portent leurs fruits. De nombreux jeunes reprennent confiance et commencent à se projeter dans l'avenir.



Focus sur le projet Mafonja

En 2024, face aux nombreux défis sur le terrain, Grandir Dignement a poursuivi et renforcé ses actions, notamment à travers le projet **MAFONJA**, mené en consortium avec **Humanité & Inclusion** et soutenu par l'**Union européenne**.

Présent dans cinq régions (Analamanga, DIANA, SAVA, Boeny, Atsimo Andrefana), ce projet déploie une **stratégie intégrée** autour de plusieurs priorités :

- Renforcement des services publics, notamment judiciaires et pénitentiaires
- Amélioration de la qualité de la prise en charge des jeunes
- Implication des familles et des acteurs locaux
- Accès à des dispositifs adaptés aux réalités du terrain
- Mobilisation collective autour de la justice juvénile

TÉMOIGNAGES

“

Avec mon éducateur, nous avons commencé à discuter des difficultés liées aux éloignements avec mon père et des solutions possibles. Au fil du temps, nous sommes devenus très proches et partageons même des moments ensemble.

**Alex, 17 ans, en Liberté
Surveillée à Antananarivo**

“

Lors d'un de nos ateliers familles, un parent, confronté à une situation avec un jeune un peu difficile, s'est porté volontaire pour témoigner des bienfaits que la Liberté Surveillée a apporté dans leur vie quotidienne.

« Avant son arrivée dans le service MPAD, mon garçon était très violent et insolent, et nous n'avions jamais de discussions sur sa situation. Au fil des accompagnements, j'ai rapidement constaté un immense changement dans son comportement : il est devenu beaucoup plus à l'écoute et participe même aux tâches ménagères. Nous sommes peu à peu devenus proches, et les éducateurs ont également organisé des médiations. Sa prise en charge par la LS a profondément changé notre vie. »

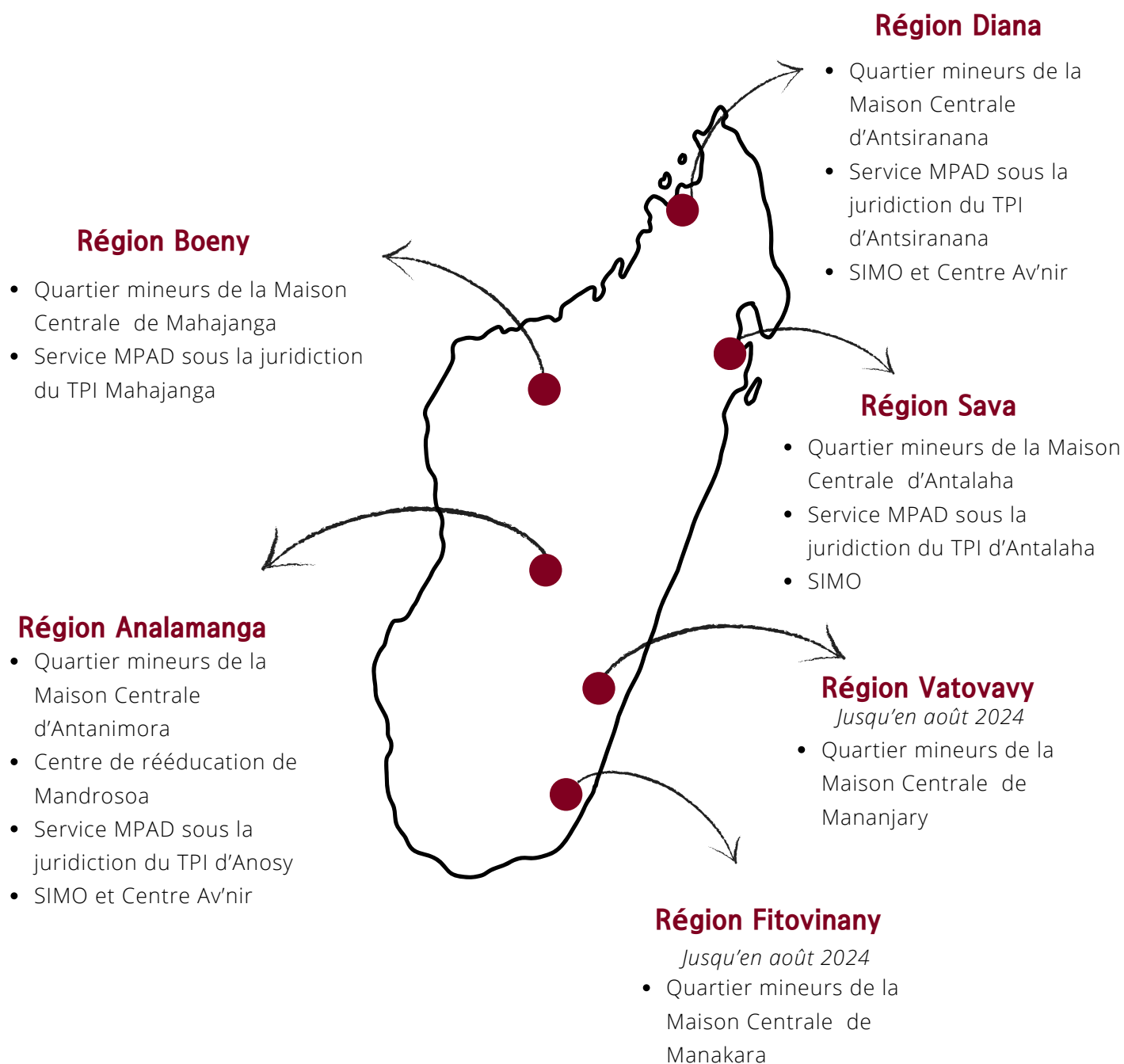
Parents d'un jeune LS de Tana

“

Vous avez pris soin de nous. Il y a beaucoup de choses qui sont faites pour nous, et quand on est malade, on a accès à des médicaments et des médecins qui prennent soin de nous.

**Bryan, jeune de la maison
centrale d'Antalaha**

ZONES D'INTERVENTION



CHIFFRE CLÉS



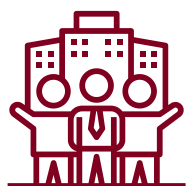
824 garçons et **30 filles** étaient en détention au mois de décembre 2024 dans tout Madagascar (en nette baisse par rapport à 2023).



185 Jeunes sont nouvellement accompagnés en **liberté surveillée** en 2024



119 990 repas ont été servis en 2024, grâce au partenaire la Fondation Mary's Meals.



81 Jeunes sont accompagnés par le **SIMO** dont : 4 en emploi, 2 en stage, 4 en recherche de stage, 10 en scolarisation, 11 en formation professionnelle, 2 en AGR, 14 en phase orientation, 20 en sortie positive et 14 en sortie négative

MOMENTS MARQUANTS

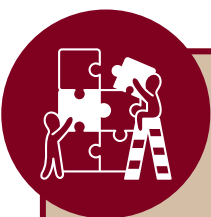


Vatovavy Fitovinany : des liens tissés, une mission transmise

Après de nombreux échanges avec les autorités et nos partenaires du projet Mikolo Aina, Grandir Dignement a pris la décision de se **retirer de la région de Vatovavy Fitovinany**, pour des raisons techniques et stratégiques.

Présents depuis juillet 2022, de **belles actions** y ont été menées aux côtés des acteurs locaux. Grâce à cette collaboration, de réels progrès ont été accomplis pour faire respecter les droits des enfants incarcérés.

Depuis c'est l'ONG **GRET et des associations locales** qui prennent le relais, avec la même ambition : assurer une prise en charge digne et humaine des jeunes détenus.



2024, une année d'ouverture et de diversification des partenaires

En 2024, Grandir Dignement renforce son action grâce à une **belle dynamique de partenariat**. Le projet MAFONJA, mené avec **Humanité & Inclusion** et soutenu par l'**Union européenne**, a été au cœur de notre engagement. Présent dans cinq régions de Madagascar, il agit sur trois axes : améliorer les services publics, mieux accompagner les enfants en conflit avec la loi et porter leur voix à tous les niveaux.

Cette année, c'est aussi l'année de nouveaux partenariats, qu'ils soient financiers, techniques ou institutionnels. Ces collaborations ont permis de renforcer les actions de Grandir Dignement à travers différents projets, comme **Vacances pour tous** (avec le soutien du SCAC), la phase 3 du projet **AFD NIONG**, la reconduite du projet liant sport et insertion avec la **Fondation UEFA**, et bien d'autres initiatives qui donnent encore plus de sens à notre mission.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

Plusieurs activités sont mises en œuvre dans les milieux carcéraux où l'association est présente. L'objectif étant de permettre aux jeunes d'**acquérir des compétences et des savoirs** qui leur seront utiles après la sortie de la maison de détention afin de faciliter leur réinsertion dans la société. Les activités facilitent aussi la mise en place d'une **relation de confiance** entre les accompagnateurs et les jeunes afin de faciliter la mise en œuvre des actions à entreprendre.



Appui alimentaire

Dans les établissements pénitentiaires d'intervention, grâce au soutien de Mary's Meals, Grandir Dignement assure une prise en charge alimentaire complémentaire pour les enfants incarcérés, filles et garçons. Chaque jeune bénéficie d'un repas complet par jour, six jours sur sept, en complément de la ration journalière fournie par l'administration pénitentiaire. À **Antalaha et Boeny**, cette prise en charge est également étendue aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et à leurs bébés.

Une **veille nutritionnelle** est régulièrement effectuée à travers des relevés d'indice de masse corporelle (IMC). En cas de besoin, un appui nutritionnel spécifique est mis en place, notamment via la distribution de produits enrichis tels que le Plumpy Nut ou le Koba Aina.



Hygiène et santé

Sur les volets de l'hygiène et de la santé, Grandir Dignement répond aux besoins des enfants incarcérés grâce à la prise en charge de **pathologies** telles que la gale, l'organisation d'extractions dentaires ou encore la facilitation d'hospitalisations, en collaboration avec **l'administration pénitentiaire** et des **médecins prestataires**. Des kits d'hygiène individuels (savon, dentifrice, etc.) et collectifs (balais, désinfectants, tondeuses, etc.) sont distribués pour assurer un environnement plus sain. Ces actions sont rendues possibles grâce au soutien de partenaires tels que la **Fondation Mérieux**, la **Direction du Service de la Famille**, ou encore **l'Union européenne**.



Réhabilitation des infrastructures

Afin d'améliorer les conditions de détention des enfants en conflit avec la loi, plusieurs travaux de réhabilitation ont été menés avec l'appui de **l'Union européenne** et de la **Fondation AXIAN**. Ces interventions ont porté sur les **infrastructures WASH** (eau, hygiène, assainissement), les espaces sportifs, dortoirs et cuisines.



Construire son avenir : formations professionnelles

Grandir Dignement assure **l'éveil aux métiers et facilite l'accès à la formation professionnelle** pour les enfants incarcérés. Ces actions constituent des leviers majeurs pour la réinsertion des enfants en conflit avec la loi. En détention, elles permettent de lutter contre l'oisiveté et d'ouvrir de nouvelles perspectives grâce à l'acquisition de compétences concrètes, utiles à leur insertion sociale.



- Chaque mois, les jeunes fabriquent des **savons artisanaux** qu'ils utilisent eux-mêmes, produisent des briquettes de charbon.
- Des prestataires spécialisés animent des **ateliers de vannerie** (art de tresser les fibres végétales). Ces séances permettent une découverte concrète du secteur artisanal et développent la créativité des jeunes.
- Des formation en **bijouterie et en jardinage** (en collaboration avec l'association Jardins du Monde pour la région de Diego-Suarez).

À Antalaha

- Les jeunes incarcérés à la Maison Centrale d'Antalaha sont initiés à la fabrication de charbon écologique.
- Ce projet est mené avec le soutien de la SOMAVA (Société Malagasy de la Vanille), partenaire fidèle de Grandir Dignement.
- L'activité permet d'acquérir un savoir-faire utile et respectueux de l'environnement



Une formation en charpente pour la région SAVA

- Un partenariat entre la Croix Rouge Malagasy, l'Administration Pénitentiaire et Grandir Dignement a permis à 18 jeunes de bénéficier d'une formation professionnelle en charpente.
- Encadrés par des artisans charpentiers, ils ont :
 - appris les bases du métier,
 - participé à un chantier de 3 semaines de construction de maisons en bois résistantes aux cyclones,
 - et reçu une certification officielle de la Croix Rouge à l'issue des trois semaines de formation.

Au Centre pénitentiaire de rééducation de Mandrosoa (CRM) :

- Les jeunes participent à des activités de culture maraîchère, d'élevage, ainsi qu'à des formations en maçonnerie et en mécanique moto.





Accompagnement éducatif et psychosocial

Le cœur du mandat de Grandir Dignement réside dans l'accompagnement éducatif des jeunes, directement dans leur milieu de vie, y compris en détention.

Une présence éducative dès l'entrée en détention

Dès leur entrée en établissement pénitentiaire, les éducateurs de Grandir Dignement réalisent un **entretien d'accueil** avec chaque jeune. Cet échange permet d'évaluer sa situation personnelle et d'identifier ses besoins éducatifs.

Tout au long du parcours du jeune, des **échanges formels et informels** sont organisés avec l'équipe éducative. Les éducateurs s'efforcent d'accompagner, écouter, orienter et éduquer les jeunes, même en situation de détention.

Favoriser l'expression et impliquer les familles

Des **espaces de parole**, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont régulièrement proposés afin de favoriser l'expression des jeunes et encourager le dialogue.

En parallèle, des **visites à domicile**, des **ateliers destinés aux familles** sont mis en place, autour de thématiques variées.

L'objectif est d'impliquer activement les proches, de renforcer leur rôle éducatif et de préparer la réinsertion du jeune en amont de sa sortie.

Un accompagnement spécifique pour les détention provisoire

Pour les jeunes placés en détention provisoire, l'équipe veille à organiser une **préparation psychologique à l'audience**, aussi bien pour l'enfant que pour sa famille. Cette démarche vise à atténuer l'angoisse suscitée par cette étape souvent éprouvante.

Un soutien à la sortie, même dans les zones reculées

À l'issue de leur période de détention, certains jeunes, notamment ceux vivant dans des zones reculées, ont pu bénéficier d'une **aide au retour** fournie par Grandir Dignement, facilitant ainsi leur réinsertion dans leur environnement d'origine.



En collaboration avec l'Administration pénitentiaire et plusieurs organisations de la société civile intervenant en milieu carcéral, Grandir Dignement met régulièrement en place des activités ludiques et sportives à destination des enfants en conflit avec la loi.



Activités sportives

Parmi les activités sportives proposées figurent notamment : Basket, Football, Zumba, Rugby (en particulier au Centre de Rééducation de Mandrosoa, grâce à un partenariat avec EREV France et EREV Madagascar)



Focus sur la région SAVA

Dans la région de SAVA, une collaboration renforcée avec l'administration pénitentiaire permet, une fois par semaine, à certains jeunes de sortir temporairement de la prison.

Encadrés par un éducateur et un responsable pénitentiaire chargé de la réinsertion, ces jeunes se rendent dans des **lieux ouverts** tels que :

- des écoles
- des bibliothèques
- des congrégations religieuses
- ou encore la plage

Ces sorties sont l'occasion de rencontres avec d'autres jeunes – scouts, collégiens,

À l'occasion de **fêtes** comme Noël, Pâques, la Journée de l'Enfant ou la fin d'année, des événements sont organisés dans les établissements pénitentiaires. Ils permettent de rompre avec la routine carcérale et offrent aux jeunes des moments d'expression, de convivialité et de joie.



Activités ludiques et culturelles

Les éducateurs de Grandir Dignement, souvent accompagnés d'intervenants extérieurs, animent également de nombreuses **activités culturelles et créatives**, telles que :

- Dessin, arts plastiques, confection de bracelets et lecture
- Musique (guitare, djembé), Slam et beatbox (en partenariat avec l'Alliance Française)
- Cirque
- Jeux de société : échecs, dominos, cartes
- Projections de films
- Création à Diego-Suarez d'un **spectacle avec l'association Cœur et Conscience**



Découvrez la vidéo !



ACTIVITÉS EXTRAMUROS

Le SIMO et centre Av'nir au cœur de l'approche d'insertion des enfants en conflit avec la loi



Appui nutritionnel

Au cœur de chaque centre Av'nir, Grandir Dignement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, offre un **déjeuner quotidien** à chaque jeune afin qu'il puisse suivre les activités proposées sans interruption.

Des aides alimentaires sont également apportées aux familles lors de la fête nationale et à la fin de l'année.



Hygiène et santé

Une **boîte à pharmacie** est disponible pour les petits soins et maladies passagères. En cas de besoin, l'équipe accompagne ou oriente les jeunes vers des structures de santé (médecins, hôpitaux).

Dans le cadre de la prévention et du maintien de la santé, des **campagnes de sensibilisation** sont menées en partenariat avec des professionnels de santé.

Des **extractions dentaires** sont également proposées ponctuellement grâce à des collaborations avec des dentistes partenaires.



Activités ludiques, sportives et culturelles

Une collaboration inédite avec l'Alliance Française et Total Mobile a permis d'organiser 4 jours d'activités :

- Apprentissage ludique du français
- Découverte de l'anthotype (art de reproduire des images à base de matières végétales)

Le projet « **Vacances pour tous** », porté par Grandir Dignement avec le financement du SCAC, a rassemblé les jeunes du centre Av'nir et ceux de cinq autres ONG (Manda, Graine de Bitume, Passerelle Numérique, MADE, Fondation Sentinelle) autour d'activités riches :

- Peinture, musique, danse
- Ateliers thématiques sur les enjeux jeunesse et sociétaux
- Visites culturelles
- Clôture par un grand spectacle : REV an-TSEHATRA, créé par les jeunes.



Les jeunes du centre Av'nir ont participé activement à un tournoi inter-associations de football, réunissant plusieurs structures partenaires.

ACTIVITÉS EN MILIEU OUVERT

Le Service d'Insertion en Milieu Ouvert (SIMO) et centre Av'Nir au cœur de l'approche d'insertion de l'ECL



L'orientation et la préparation à la réinsertion, le cœur du métier de l'équipe SIMO :

Diverses activités sont organisées en lien avec l'orientation et la préparation à la réinsertion des jeunes. En premier lieu, avant même que les jeunes ne soient pris en charge par le SIMO, l'équipe mène des **campagnes de sensibilisation** et réalise des **entretiens** dans les établissements pénitentiaires.

Ensuite, une fois les jeunes arrivés au centre, une **phase d'intégration** est mise en place. Cette phase, d'une durée de 21 jours, a pour objectif de ne pas les replonger immédiatement dans leur ancien environnement, souvent nocif, mais de leur offrir un cadre éducatif structurant afin de **faciliter leur réinsertion familiale et/ou sociale**.

Après cette période, une **phase d'orientation** est organisée. Accompagné par l'équipe, le jeune travaille à **définir son projet** : reprise scolaire, formation professionnelle ou activité génératrice de revenus. Cette démarche implique également les parents ou les responsables légaux, afin de les préparer à accueillir durablement le jeune après sa sortie de l'association.



Pour mener à bien cette phase, différentes activités sont proposées : visites d'entreprises et de centres de formation professionnelle, démarches auprès des établissements scolaires, et partenariats étroits avec d'autres structures comme les Bureaux de Placement pour l'Emploi ou les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports, afin de bénéficier de leur expertise dans le cadre de cet accompagnement.

ACTIVITÉS EN MILIEU OUVERT

Développement du service Mesures et Peines Alternatives à la
Détention

Bilan 2024 des Libertés Surveillées

Entre janvier et novembre 2024, un total de **173** mesures de liberté surveillée ont été prononcées dans les quatre régions couvertes par le service MPAD de Grandir Dignement :

- Analamanga : **84** mesures prononcées
- Diana : **38** mesures prononcées
- Boeny : **27** mesures prononcées
- SAVA : **24** mesures prononcées

Ces chiffres reflètent la consolidation du dispositif dans les régions concernées et l'engagement croissant des autorités judiciaires en faveur d'alternatives éducatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi.

Fonctionnement du service MPAD

En application de la **Loi n° 2016-018** du 22 août 2016, relative aux mesures et à la procédure applicables aux enfants en conflit avec la loi, et grâce à son partenariat avec le **Ministère de la Justice**, Grandir Dignement (GD) poursuit la mise en œuvre du service MPAD dans quatre régions de Madagascar : **Analamanga, Boeny, SAVA et Diana**.

Ce service offre aux enfants en conflit avec la loi une alternative éducative à l'incarcération, notamment par la mise en œuvre de la **liberté surveillée**, prononcée par les juges des enfants. Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement éducatif individualisé, assuré par un éducateur référent.

Mission exploratoire à Atsimo Andrefana

Dans le cadre du projet Mafonja, financé par l'**Union Européenne** et mis en œuvre en consortium avec **Handicap International**, une mission exploratoire a été réalisée dans la région d'Atsimo Andrefana (Tuléar) afin d'évaluer la faisabilité de l'extension du service MPAD à cette zone. Cette extension dépend de plusieurs **conditions** :

- Accord du Ministère de la Justice et des magistrats locaux
- Existence d'une structure locale capable de porter le dispositif
- Disponibilité des financements nécessaires.

Lors des entretiens avec les autorités judiciaires et pénitentiaires locales, un intérêt

marqué a été exprimé pour la mise en place de mesures alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi (ECL). Toutefois, Grandir Dignement n'étant pas encore opérationnel à Tuléar, des démarches ont été entreprises auprès d'**acteurs locaux** tels que : **Bel Avenir ; La Plateforme de la société civile pour l'enfance**. Cependant, aucune de ces structures ne prend actuellement en charge spécifiquement les ECL, et aucun centre dédié n'existe à ce jour. Il apparaît donc nécessaire d'engager des discussions approfondies avec le Ministère de la Justice, notamment via la Direction de l'Éducation Rééducative et de la Lutte contre la Délinquance (DERL-DGAJER), ainsi qu'avec les bailleurs de fonds, afin de déterminer les perspectives concrètes de mise en œuvre de ce projet.

PLAIDOYER

En 2024, Grandir Dignement a intensifié ses efforts de plaidoyer à travers de nombreuses actions de terrain et institutionnelles, renforçant le dialogue avec les autorités judiciaires et pénitentiaires.



RÉUNION AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

En novembre 2024, les représentants de Grandir Dignement ont eu l'opportunité de rencontrer Le Directeur de Cabinet du ministère de la Justice ainsi que Madame la Directrice Générale de l'Administration Pénitentiaire. La discussion a porté sur le **renforcement de la collaboration entre le ministère de la Justice et l'association**, notamment

en ce qui concerne le **suivi des activités en Intra-Muros** et le **développement de la liberté surveillée**. À cette occasion, des livrets informatifs ainsi que le rapport annuel 2023 de l'organisation ont été partagés. Les responsables ministériels, ainsi que l'association ont réitéré leur volonté commune de promouvoir et protéger les droits des enfants en conflit avec la loi.



RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS JUDICIAIRES



Une réunion avec les juges des enfants et les substituts du procureur en charge des mineurs s'est tenue le lundi 30 septembre 2024. Cette rencontre avait pour objectif le renforcement de la collaboration, la mise en lumière des progrès réalisés et l'identification de solutions communes aux défis rencontrés. Le soutien des juges des enfants joue un rôle essentiel dans la protection des droits des enfants en conflit avec la loi.

PARTICIPATION AU RAPPORT ALTERNATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL



Dans le cadre de l'évaluation de Madagascar lors de l'Examen Périodique Universel, un processus mené par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour vérifier le **respect des obligations en matière de droits humains**, Grandir Dignement Madagascar a contribué pour la première fois à la **rédaction du rapport alternatif** de la société civile sur la situation des enfants en conflit



avec la loi. Un premier rapport a été élaboré en collaboration avec la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance, à travers plusieurs consultations d'acteurs. Un second, plus spécifique sur la situation des enfants en conflit avec la loi, a été remis en son nom propre par Grandir Dignement.

Les rapports ont été remis vers la **mi-juillet** et offrent une évaluation indépendante et détaillée, soulignant les défis actuels et proposant des recommandations pour améliorer le traitement et la réinsertion sociale de ces enfants.



SENSIBILISATION DES FUTURS MAGISTRATS



Le 9 décembre dernier, l'association Grandir Dignement, avec le soutien de l'Union européenne et de l'AFD, a organisé un atelier d'échange enrichissant à l'intention des élèves magistrats de l'École Nationale de la Magistrature (ENMG), portant sur les **droits des enfants en conflit avec la loi et les pratiques de suivi éducatif**. Il a également été question des répercussions psychologiques de la détention sur ces

jeunes. Enfin, l'importance de **renforcer les alternatives à la détention**, telles que la liberté surveillée, a été soulignée. Les participants ont également eu l'opportunité de visiter le **centre Av'Nir**, un espace d'accueil de jour dédié aux jeunes en post-carcéral et en liberté surveillée. Ce centre joue un rôle clé dans la continuité de l'accompagnement éducatif, offrant un cadre socio-éducatif indispensable à leur réinsertion et à leur épanouissement.

PERSPECTIVES POUR 2025

Les axes stratégiques poursuivis par Grandir Dignement en 2025

Extension de l'application de la mesure de liberté surveillée en dehors des zones d'intervention de Grandir Dignement

Bien que le cadre juridique actuel prévoie des alternatives à la détention, telles que la liberté surveillée, leur mise en œuvre reste encore concentrée dans les zones d'intervention de Grandir Dignement, principalement en raison de ressources limitées. Il devient donc essentiel d'étendre l'application de cette mesure à d'autres régions, afin de garantir à tous les enfants un accès équitable à ces alternatives.

Dans cette optique, l'implication d'autres structures locales est indispensable pour assurer la mise en œuvre du dispositif au sein de chaque juridiction. Des partenariats sont déjà en cours, notamment avec la **Fondation Sentinelles** pour la juridiction d'Antananarivo, avec l'association **YMCA** pour celle d'Antsirabe, et avec **Les Foyers de Pierre Ratsimba & Valentine** à Fianaratsoa. D'autres structures seront identifiées en 2025 afin de renforcer cette dynamique territoriale.

Grandir Dignement continuera d'accompagner les organisations partenaires, notamment à travers des transferts de compétences liés à la gestion de la liberté surveillée, et dans les démarches de collaboration avec le Ministère de la Justice, via la DGAJER-DERL.

Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'alternatives à la détention

En 2025, grâce au soutien de ses bailleurs, et notamment à travers un nouveau projet soutenu par l'UNICEF, Grandir Dignement prévoit de renforcer son plaidoyer en faveur des enfants en conflit avec la loi, pour leur garantir un **meilleur accès aux alternatives à la détention**.

Dans cette perspective, une **task force** composée de juristes et d'avocats sera mise en place afin d'assurer la défense des enfants concernés. En effet, il est souvent constaté que les familles de ces enfants ne disposent pas des ressources nécessaires pour couvrir les frais d'un avocat.

02

Niger



NIGER

Capitale : Niamey

Superficie : 1 267 000 km²

Population : 29,37 millions hab.

IDH : 189ème sur 193 pays

Proportion de moins de 18 ans :
58.2%



En 2024, les interventions de Grandir Dignement au Niger se sont partiellement maintenues jusqu'en novembre dans un contexte particulièrement complexe, marqué par les suites des **événements politiques** de juin 2023. Malgré ces contraintes, l'organisation a maintenu sa présence aux côtés des enfants en conflit avec la loi à **Niamey** et à **Zinder** grâce à une petite équipe engagée : **Marie**, coordinatrice administrative assurant le lien entre le Niger et le siège en France, et deux intervenants de terrain mobilisés au quotidien : **Boubacar** à Niamey et **Fati** à Zinder (deux collègues « historiques » depuis 2016 et l'ouverture de GD au Niger !).

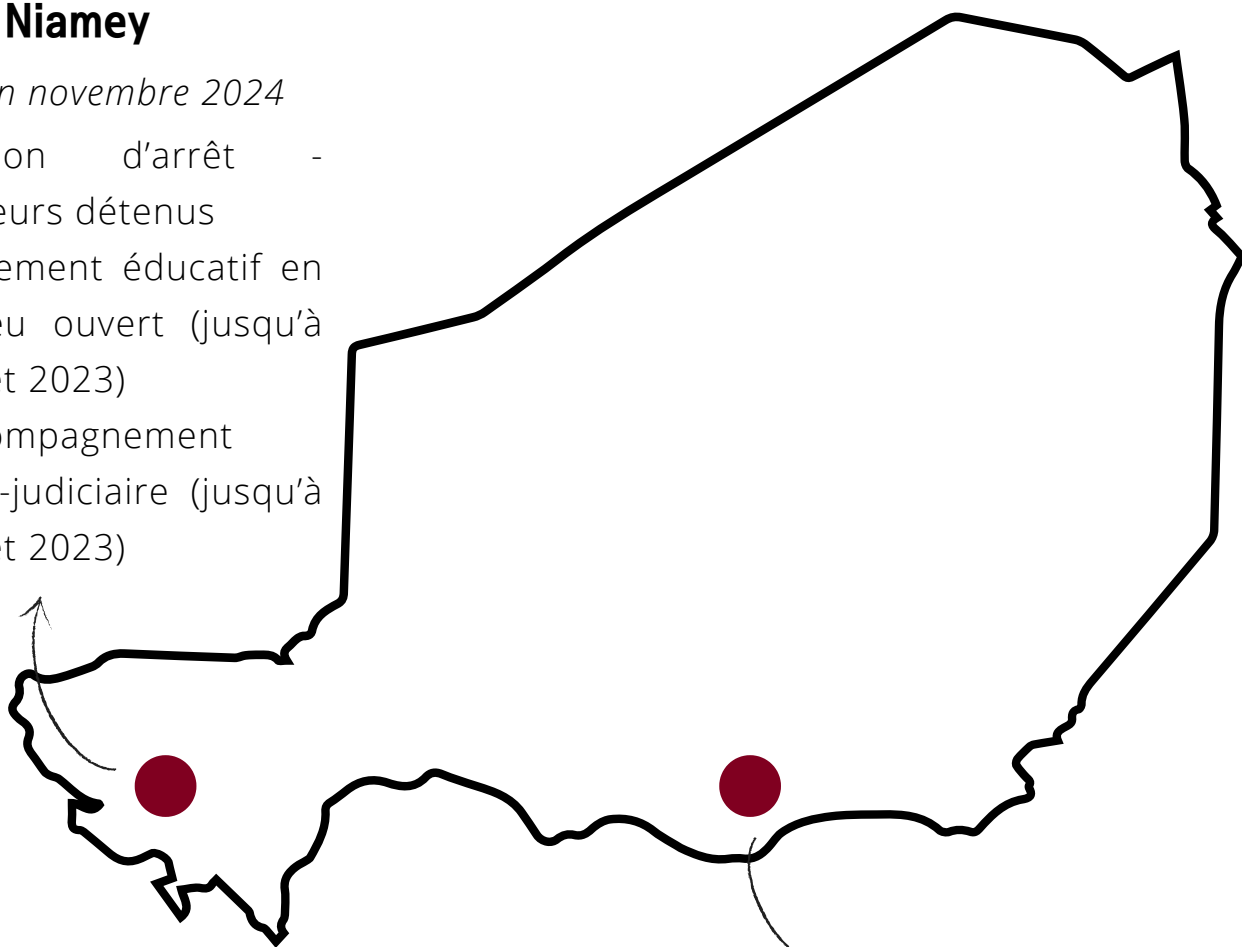


ZONES D'INTERVENTION

Niamey

Jusqu'en novembre 2024

- Maison d'arrêt - mineurs détenus
- Placement éducatif en milieu ouvert (jusqu'à juillet 2023)
- Accompagnement post-judiciaire (jusqu'à juillet 2023)



Zinder

Jusqu'en novembre 2024

- Maison d'arrêt - mineurs détenus
- Placement éducatif en milieu ouvert (jusqu'à juillet 2023)
- Accompagnement post-judiciaire (jusqu'à juillet 2023)

Niamey

En milieu carcéral (janvier-juin)

Entre janvier et juin 2024, notre action s'est concentrée sur l'accompagnement **éducatif, psychosocial et alimentaire** des mineurs incarcérés. La population mensuelle avoisinait une centaine d'enfants (environ 90 garçons et 6 filles), pour qui nos équipes ont distribué plus de **10 000 repas sur le semestre**. La journée était rythmée par des **activités sportives**, des **entretiens individuels et collectifs**, des séances d'**animation** (jeux, débats, sensibilisations à l'hygiène) ainsi que par des temps d'échange avec les familles sur le suivi judiciaire.

Nos interventions incluaient également le **soutien aux jeunes filles incarcérées**, ainsi qu'aux enfants des femmes détenues, en veillant à ce qu'ils bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques.



Atelier Coiffure



Activité maraîchage

En milieu ouvert

En parallèle, le suivi des jeunes libérés a permis d'assurer l'obtention d'**attestations de formation**, des mises en **apprentissage**, ainsi que des **médiations** entre les familles, les juges et les partenaires locaux. Deux fois par mois, des **réunions avec les juges** des mineurs ont permis d'examiner les dossiers, ce qui a favorisé une dizaine d'orientations vers des **mesures alternatives à la détention**.



Activité sportive

Événement spécial

En juin 2024, un événement a été organisé à la maison d'arrêt de Niamey à l'occasion de la **Journée de l'Enfant Africain**. Cette journée a permis aux enfants et aux jeunes filles incarcérés, ainsi qu'aux enfants des femmes détenues, de partager un moment festif et éducatif autour de la **promotion de leurs droits** fondamentaux.

Après juin 2024

Suite à l'**interdiction ministérielle** à toute association locale et ONG d'intervenir en détention, nos équipes se sont concentrées sur le **suivi en milieu ouvert** jusqu'à la suspension complète des activités en novembre 2024.

En milieu carcéral (janvier-juin)

Entre janvier et juin 2024, une quarantaine d'enfants incarcérés à Zinder ont bénéficié d'un **accompagnement global**: suivi quotidien (effectifs, hygiène des locaux), ravitaillement et supervision de la distribution alimentaire, fourniture de produits d'hygiène, entretiens individuels, médiations familiales et sensibilisations aux droits de l'enfant. Comme à Niamey, une attention particulière était portée aux **jeunes filles** ainsi qu'aux enfants vivant aux côtés de leurs mères détenues. La suspension ministérielle a également impacté ces actions.



Fati, éducatrice de GD, accompagnée de 2 jeunes filles orientées au centre de formation professionnelle Yara LNC

Événement spécial

En juin 2024, à l'occasion de la Journée de l'Enfant Africain, une animation éducative a été organisée à la maison d'arrêt de Zinder. Cette journée a permis aux mineurs incarcérés, aux jeunes filles ainsi qu'aux enfants de femmes détenues de profiter d'un moment d'expression, d'échange et de valorisation dans une ambiance conviviale.



Fati, éducatrice de GD, en entretien avec un jeune

En milieu ouvert

En parallèle, l'équipe a assuré l'appui aux jeunes libérés dans leurs **démarches d'insertion** (placement en apprentissage, orientation des familles, médiations) ainsi que la **sensibilisation aux droits de l'enfant** auprès des parents, en lien avec les services judiciaires et sociaux.



Formation maçonnerie

PERSPECTIVES POUR 2025

Les axes stratégiques poursuivis par Grandir Dignement en 2025

Perspectives pour Grandir Dignement

En novembre 2024, face à l'impossibilité d'intervenir en milieu carcéral et en l'absence d'autorisation ministérielle, Grandir Dignement a suspendu l'ensemble de ses actions au Niger. Cette décision difficile est intervenue après plusieurs mois d'attente d'un feu vert des autorités. Malgré ce contexte contraint, les relations de confiance construites sur le terrain, avec les juges des mineurs les services sociaux, les familles, les partenaires associatifs et les leaders communautaires, constituent un socle solide pour envisager une reprise future des activités. Dans l'intervalle, Grandir Dignement reste pleinement engagé à faire valoir le respect des droits fondamentaux des enfants en conflit avec la loi, dans le respect de leur dignité, sans distinction de genre ni de statut. ,

Perspectives pour les jeunes



Réinsertion : ces deux jeunes, anciens détenus, ont choisi de s'engager dans l'armée.

03

France



FRANCE

Capitale : Paris

Superficie : 551 695 km²

Population : 68,6 millions 'hab.

IDH : 28ème sur 193 pays

Proportion de moins de 18 ans :
20.9%



En 2024, Grandir Dignement a poursuivi ses actions en faveur des enfants en conflit avec la loi en France. Plus globalement, la prise en charge des moins de 18 ans connaît une crise profonde.

Un contexte de prise en charge fragilisé

À l'été 2024, environ **500 postes** de contractuels (éducateurs, psychologues, assistants sociaux) n'ont pas été renouvelés, en raison d'économies budgétaires. Cette décision a gravement **fragilisé les dispositifs de suivi éducatif**, rompant des liens de confiance tissés avec des jeunes souvent en rupture sociale ou familiale.

Les conséquences sont immédiates : certaines mesures judiciaires comme l'**AEMO** (action éducative en milieu ouvert) ou la **DIPC** (demande d'investigation préalable à une comparution) ne sont plus appliquées ou sont fortement retardées, faute de personnel.

Dans le milieu ouvert, chaque éducateur peut avoir jusqu'à 25 jeunes à suivre, ce qui rend un accompagnement personnalisé plus que difficile. Les délais d'attente s'allongent jusqu'à un an, et des jeunes en difficulté se retrouvent sans repère, parfois signalés en fugue.

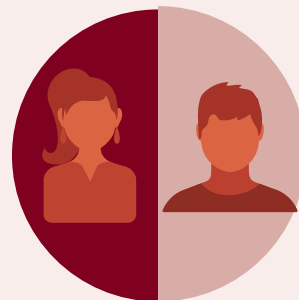
Le taux d'incarcération des mineurs reste stable, mais la **qualité de leur prise en charge**, tant éducative que sécuritaire, se dégrade fortement. Le manque de structures éducatives spécialisées, de personnel qualifié et la vétusté des locaux compromettent la mission même de réinsertion des jeunes détenus.

SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI EN FRANCE*

En France,
en 2023,



les affaires pénales impliquant au moins un mineur sont en hausse par rapport à 2022.



Les mesures
alternatives

73%

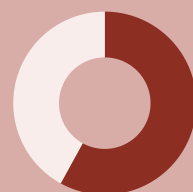
pour les mineurs de
moins de 13 ans

35%

pour les jeunes de
16-17 ans

Les filles font plus souvent
l'objet d'une peine alternative

58% pour les filles
contre 42% pour
les garçons



58%

En 2023,

29 700

mineurs ont été
condamnés

46%

Peines

50%

Peines éducatives



44 300

mineurs sont suivis
en milieu ouvert
par la PJJ



Les mesures éducatives
judiciaires sont plus
fréquentes qu'en 2022



En 2023, 770 mineurs
sont sous écrou

Les mineurs écroués sont,
pour la plupart des garçons
(97%) et majoritairement
âgés d'au moins 16 ans
(89%).

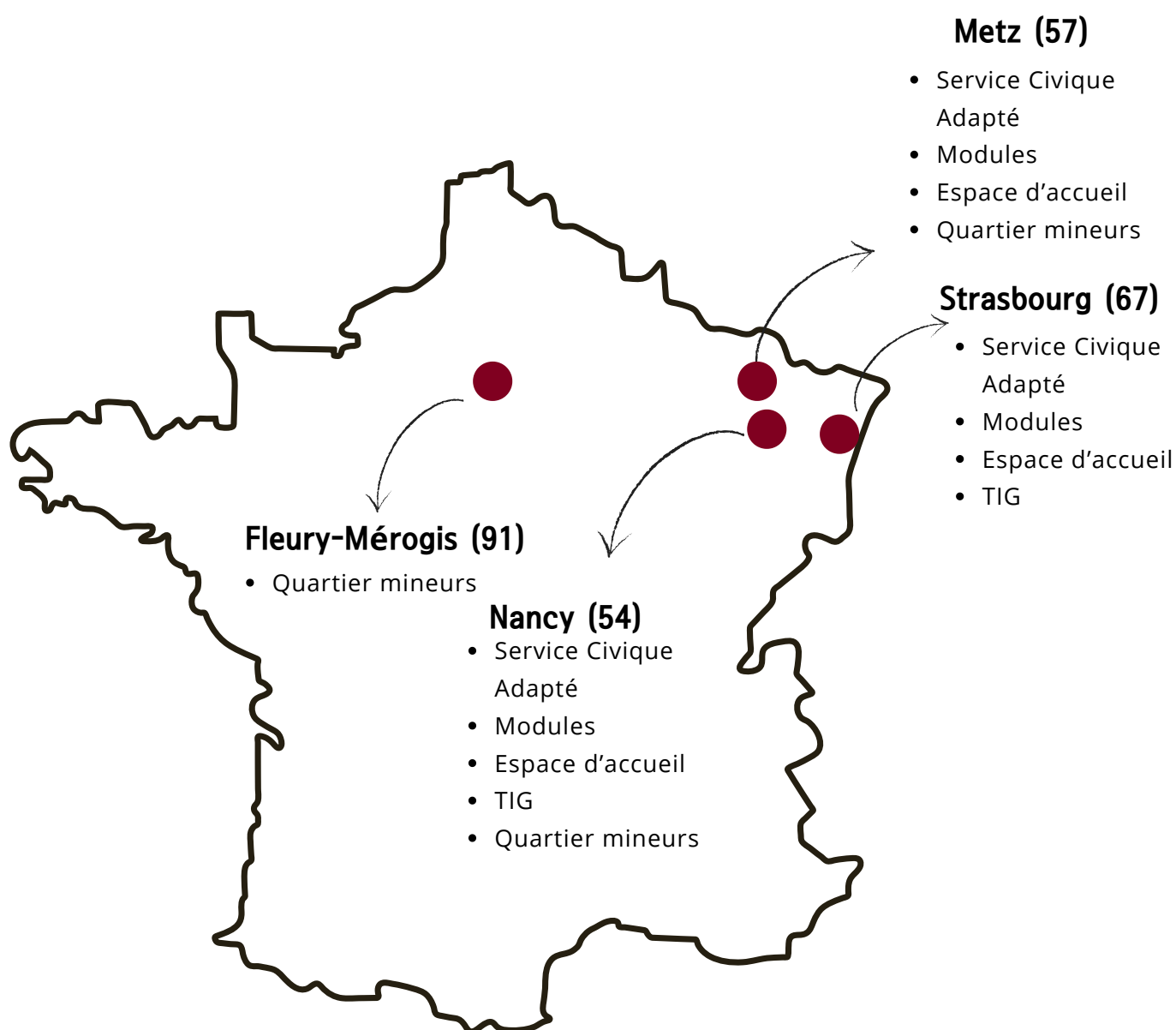
Les trois-quarts des mineurs
condamnés effectuent une
peine de moins d'un an.

30 675

jeunes majeurs (18-24 ans)
sont suivis en milieu ouvert
par les services pénitentiaires
et de probation

Source : Ministère de la Justice, 2023, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ZONES D'INTERVENTION



CHIFFRES CLÉS



71% de sortie positive* parmi les 38 jeunes ayant terminé leur engagement en Service Civique Adapté.



34 jeunes ont été touchés lors d'interventions en stage de citoyenneté.



167 jeunes différents accompagnés sur les 3 antennes du Grand Est



119 filles et garçons détenus ont bénéficié des interventions au Quartier des Mineurs de Metz Queuleu, de Fleury Mérogis et des ateliers hebdomadaire de maraichage et de menuiserie au Centre de Semi-Liberté de Maxéville



700 immersions ont été réalisées dans des associations, elles permettent aux jeunes d'être responsabilisés et valorisés et de développer un sentiment d'utilité à la société.

*Qu'est-ce qu'une sortie positive ?

La conclusion pour le jeune accompagné d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), d'un contrat à durée déterminée (CDD), d'une mission d'intérim d'une durée supérieure ou égale à deux mois, l'entrée en formation qualifiante, la création d'entreprise, ainsi que l'intégration dans un chantier d'insertion, un Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), ou tout autre dispositif d'accompagnement vers l'emploi ou la formation.

TÉMOIGNAGES

“

Les gens sont généreux, à l'écoute, et il y a beaucoup de compréhension. Franchement, ça fait du bien d'être dans un endroit où on se sent compris.

Tiorno, 17 ans

“

J'ai été reçue, accompagnée et formée par une équipe incroyable qui est toujours à l'écoute et de bons conseils. De plus, une très grande solidarité existe entre facilitatrices. Mon service civique a donc été très formateur. Le fait également de pouvoir aller au Quartier Mineur chaque semaine m'a permis de voir plus en détails le partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de travailler avec des jeunes en milieu fermé. Finalement, l'un des plus gros points positifs de mon service civique est le fait d'avoir acquis et d'être montée dans diverses compétences (gestion de groupe de jeunes, création d'activités, mais aussi rédaction de rapports pour le QM...). Je souligne aussi les discussions avec les différents salariés des antennes de GD (éducateurs...). Cela m'a permis de bénéficier de leurs expériences et ressentis afin d'avancer dans ma mission de service civique au mieux et encore aujourd'hui dans mon futur parcours, je l'espère, à la PJJ.

Service civique facilitateur

“

Grâce à ce service civique, je me suis montrée à moi-même que j'étais capable. J'ai appris à me remettre en question. Ça m'a permis de faire des choses, de rencontrer des gens. Ma situation a évolué, je suis plus stable, ce qui m'a permis d'accéder à un job en fin de service civique.

Olivia, 18ans, SCA

MOMENTS MARQUANTS



Travaux d'Intérêt Général : deux antennes habilitées

A la suite de l'antenne de Nancy qui est déjà autorisée à proposer deux postes à des mineurs et un poste à des jeunes majeurs jusqu'à 25 ans, Grandir Dignement a reçu en 2024 trois habilitations pour des postes de TIG à Metz (jeunes majeurs) et Strasbourg (mineurs et jeunes majeurs). Deux jeunes ont déjà occupé ces nouveaux postes de TIG, tandis que l'antenne de Nancy a accueilli 11 jeunes en TIG et 5 en Travaux Non Rémunérés en 2024.

Lors d'une soirée débat organisée par l'ATIGIP en collaboration avec l'Association étudiante des Pénalistes Nancéens (APN) le 14 Novembre, à la fac de droit de Nancy, Grandir Dignement a par ailleurs défendu l'intérêt des Travaux d'Intérêt Généraux citoyens et solidaires qu'elle propose, pour susciter des changements de comportements chez les personnes condamnées, grâce à la prise de confiance et au sentiment d'utilité retrouvé.



Construction de jardinières dans la cour de promenade du quartier des mineurs de Metz Queuleu

Après un an de négociation, les jeunes incarcérés étaient mobilisés, avec l'appui des encadrants de Grandir Dignement, pour construire et installer quatre jardinières dans la cour du quartier pour mineurs. De mars à août 2024, ils ont assemblé les structures, choisi puis planté des aromates et petits fruits, au rythme d'une séance tous les 15 jours. Malgré leur déplacement à l'automne pour cause de dégradations, l'initiative a été un vrai succès : elle a permis aux jeunes de développer des compétences en bricolage et jardinage, de gagner en autonomie et en responsabilisation. Face à cet engouement, d'autres activités manuelles ont vu le jour (maquettes, fabrication de savon...), largement plébiscitées.



Les jeunes de Nancy, Metz et Strasbourg montent sur scène

En septembre, les jeunes accompagnés sur les antennes en France ont participé à trois jours d'atelier d'écriture de texte, de mise en musique et d'enregistrement avec l'accompagnement d'Amad de l'association Epistol'R.

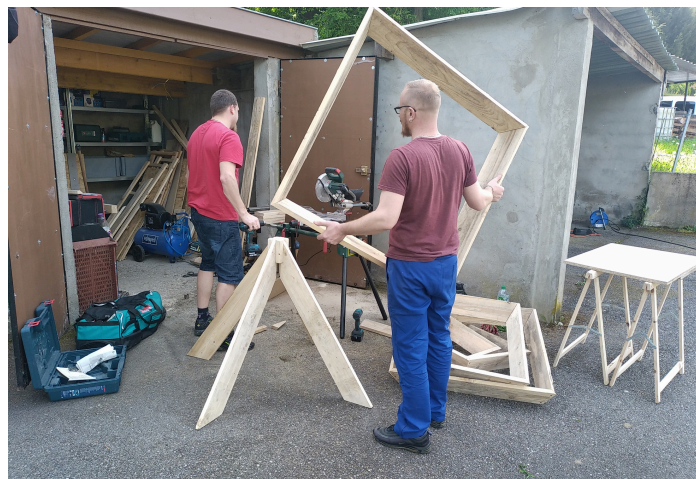
Avec sa guidance, ils ont pu aborder des thèmes tels que les objectifs, l'estime de soi, l'indulgence envers soi-même. Au-delà de faire du rap pour faire du rap, ces ateliers ont été l'occasion pour eux d'échanger sur leurs parcours, et de déconstruire des stéréotypes.

Les jeunes participants ont pu se produire en public et présenter leur création lors d'une soirée au Wagon Souk le 12 décembre, où ils ont assuré la première partie d'un concert avec quelques têtes d'affiche locales. Une belle manière de mettre en lumière ces jeunes, et de clôturer ce projet et l'année 2024.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

CENTRE SEMI-LIBERTE DE MAXEVILLE (54)

Comme l'année précédente, les jeunes du Centre de semi-liberté de Maxéville ont participé à **41 ateliers de maraîchage et de menuiserie**, organisés chaque mardi pendant deux heures. Ces séances leur offrent l'opportunité de découvrir la permaculture, de s'initier à la culture de légumes, ainsi que d'apprendre à manier les outils de menuiserie pour créer du mobilier ou des objets en bois.



Ces réalisations permettent non seulement de valoriser les compétences des participants, mais aussi de contribuer à l'amélioration du cadre de vie en détention. Dans le cadre du Trophée des jardins en prison 2024, les jeunes ont conçu une création originale sur le thème des Jeux olympiques : une Tour Eiffel en jardinières, construite en bois et ornée de plantes aromatiques, mêlant créativité, savoir-faire et expression collective.

Au total, **44 jeunes** ont participé aux ateliers sur l'année. Parmi eux, **6** ont bénéficié d'un **accompagnement individuel** proposé par l'antenne locale de Grandir Dignement.

MAISON D'ARRET FLEURY-MEROGIS (91)

Les interventions hebdomadaires animées par deux volontaires facilitatrices ont pris fin en juin 2024, marquant une évolution vers un **nouveau format d'animation**. Désormais, ce sont des **professionnels issus des antennes de Metz, Nancy et Strasbourg** qui interviennent, notamment lors de sessions intensives pendant les vacances scolaires.

À l'été 2024, deux semaines d'activités ont été proposées, réunissant **41 jeunes** participants autour de thématiques fortes et engageantes :

- Une semaine consacrée à l'écologie, visant à sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux à travers des ateliers pratiques et réflexifs.
- Une seconde semaine dédiée à **l'interculturalité**, en lien avec les actions de Grandir Dignement à Madagascar, favorisant les échanges et l'ouverture au monde.

Ce changement de format permet d'approfondir les contenus, de renforcer la qualité des échanges, et de favoriser une meilleure appropriation des valeurs citoyennes et solidaires.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

Les activités menées dans les lieux de détention sont l'occasion de parler aux jeunes des dispositifs d'accompagnement des différentes antennes, afin de les accueillir à leur sortie s'ils en ressentent le besoin. Elles permettent de créer une **relation de confiance** avec le personnel de Grandir Dignement et favorisent l'établissement de passerelles entre l'établissement pénitentiaire et les antennes afin d'éviter aux jeunes des **sorties sèches** et de leur proposer des **solutions d'accompagnement individualisées**. Au-delà de ces raisons, ces activités permettent de réduire quelque peu le temps d'enfermement en cellule, de stimuler positivement le collectif et de faire une passerelle entre le dedans et le dehors.

119 jeunes détenus ont bénéficié des actions menées par Grandir Dignement

METZ (57)

L'année 2024 a été marquée par un **renforcement des actions éducatives** autour de l'environnement au sein du Quartier des Mineurs de Metz.

Au total, **36 jeunes** ont participé aux interventions, organisées deux fois par semaine pendant 1h30, avec des groupes restreints de **quatre participants** en moyenne, favorisant un accompagnement de qualité et un espace d'expression plus libre.



Cinq jeunes ont également bénéficié d'un accompagnement individualisé dans le cadre d'un **aménagement de peine**, en rejoignant les antennes locales de Grandir Dignement.

Deux Grands Témoins sont venus à la rencontre des mineurs : Karim Mokhtari, parrain de l'association et Corentin Blanchard, fondateur de Rêve2Loup. Ces échanges inspirants ont pour objectif d'ouvrir des horizons, susciter des réflexions, voire provoquer des déclics positifs chez les jeunes. Tout au long de l'année, Grandir Dignement a proposé un panel d'activités variées : ateliers civiques et citoyens, jeux

éducatifs, yoga, animations culturelles, séances de sensibilisation sur différentes thématiques. Les jeunes ont également été impliqués dans des démarches de participation citoyenne, notamment en contribuant à la **consultation nationale du Défenseur des Droits**, et lors échanges interculturels avec les jeunes suivis par la délégation de Madagascar, favorisant la construction d'une citoyenneté ouverte sur le monde.

ACTIVITÉS EN MILIEU OUVERT

Grandir Dignement propose **trois modalités d'accompagnement** aux jeunes qu'elle reçoit sur ses antennes, en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités : l'espace d'accueil, les modules et le Service Civique Adapté (SCA).

L'année 2024 a été marquée par l'extension des dispositifs proposés par l'antenne de **Strasbourg**, avec **l'ouverture de l'espace d'accueil et des modules sur place**.

Les antennes de **Metz** et de **Strasbourg** proposent désormais également l'accueil de jeunes en **Travaux d'Intérêt Général** sur un poste d'Agent de solidarité et de service à la personne. Un poste réservé aux majeurs de 18 à 25 ans en TIG est disponible depuis mai 2024 à Strasbourg et depuis septembre 2024 à Metz. Un poste pour des jeunes mineurs en TIG est disponible à Strasbourg depuis août 2024. Ils sont mobilisés sur les activités collectives ayant une dimension solidaire, d'intérêt général ou de protection de l'environnement.

+29 % de jeunes accueillis par rapport à 2023
55 jeunes/an à Metz et Nancy (antenne stabilisée)

Espaces d'accueil

Les espaces d'accueil sont ouverts pour tous les **jeunes 16-25 ans** en situation de vulnérabilité ou sous-main de justice de façon inconditionnelle. Chaque jeune en situation de besoin peut solliciter une aide dans des démarches, accéder à des produits de première nécessité, discuter, boire un café, faire une lessive, prendre une douche ou se reposer. Un **espace numérique** est aussi à disposition. De nombreux anciens jeunes en Service Civique Adapté (SCA) y reviennent régulièrement pour rencontrer les équipes, y bénéficier d'appuis ponctuels, ou pour s'inscrire à des **modules** qui leur plaisaient lors de leur SCA.

Les modules

Les modules sont les activités collectives organisées sur les antennes qui sont ouvertes à des **jeunes en provenance d'autres institutions**. 48% des activités ont eu lieu dans nos locaux et 52% en immersion. De nombreuses actions de bénévolats permettent aux jeunes d'être responsabilisés et valorisés et de développer un sentiment d'utilité sociale. Elles ont été réalisées chez Caritas, à l'EHPAD F. Marechal, à Emmaüs, Dynamo, l'Arche, La Cloche, Auxiliaire des aveugles, Petits frères des pauvres.... En interne, Grandir Dignement propose des **maraudes**, la **culture des jardins**, des activités en lien avec l'emploi, des activités interculturelles, des débats/réflexion/sensibilisation, des travaux manuels, du sport...

Nombre de jeunes accueillis

29

Antenne de Metz

56

Antenne de Nancy

34

Antenne de Strasbourg

- **30** jeunes à Metz ont été accueillis en modules, dont **5** mesures de réparation pénale.
- **44** à Nancy dont **11** en TIG, **5** en mesures de réparation pénale, **5** en Travail Non Rémunéré.
- **40** à Strasbourg à participer à ces modules, dont **2** en TIG et **3** en mesures de réparation pénale.

ACTIVITÉS EN MILIEU OUVERT

C'est quoi le Service Civique Adapté ?

À travers ce dispositif, les jeunes peuvent s'engager et bénéficier d'un **accompagnement renforcé de six mois**. Ils bénéficient d'un **accompagnement socio-professionnel** (ASP) individualisé pour travailler sur leurs projets, lever les freins à leur insertion, réaliser des stages, suivre des formations aux premiers secours ainsi que des formations civiques et citoyennes.

Au cours de leur contrat, les jeunes s'engagent également auprès d'**associations locales** et apportent leur aide à des personnes en difficulté. Ces immersions favorisent le développement de l'engagement citoyen à travers des actions de bénévolat, tout en sensibilisant les jeunes à l'entraide et à la solidarité. Ils prennent **conscience de leur utilité pour la société**. Le lien avec le tissu associatif local leur donne un véritable ancrage social. De plus, ces expériences leur permettent de prendre des responsabilités, d'enrichir leurs compétences professionnelles et leurs expériences, afin de se rapprocher du monde de l'emploi et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Tous ont bénéficié d'une mise à jour de leurs démarches administratives, et en moyenne, trois problématiques ont été améliorées par jeune (emploi, logement, santé, banque, carte d'identité, journée d'appel, mobilité...).

Le SCA concerne en 2024 :

Metz

18

Strasbourg

17

Nancy

22

Parmi eux :

- **19** étaient encore sous contrat fin 2024,
- **5** ont trouvé un emploi,
- **11** ont été réorientés vers un autre dispositif d'accompagnement,
- **11** sont en formation,
- **11** ont connu une sortie "sèche" (sans solution).
- Cela représente **71 %** de sorties positives parmi les 38 jeunes ayant terminé leur engagement. Sur ces 38 jeunes, tous sauf quatre ont connu une amélioration globale de leur situation, de leur capacité d'insertion et de leur bien-être, soit **89 %**.

Les activités communes aux 3 antennes

Comme chaque année, les jeunes se sont impliqués dans des **activités de plaidoyer**. Le 7 février, un jeune de l'antenne de Strasbourg s'est rendu au **Sénat** pour y témoigner de son parcours d'insertion, dans le cadre du petit-déjeuner parlementaire du collectif **Cause Majeur !**, à l'occasion des deux ans de la **loi Taquet**.

Les jeunes des trois antennes, ainsi que ceux du quartier de Metz, ont également contribué à la **consultation annuelle du Défenseur des droits**. En 2024, le thème portait sur le droit à un environnement sain.

Le projet de **solidarité internationale** s'est également tenu en 2024. Après des temps de sensibilisation, les jeunes ont échangé des correspondances avec ceux accompagnés par Grandir Dignement à Madagascar, puis ont participé à un **chantier à Plainfaing**, dans les Vosges, aux côtés de jeunes mineurs non accompagnés (MNA), principalement Ivoiriens et Guinéens. Ces échanges ont enrichi leur compréhension des inégalités de développement et des enjeux migratoires. Une jeune témoigne : **« Je m'en rappellerai toute ma vie. »**

Le projet culturel de la rentrée 2024 était centré sur le **rap** : il comprenait des ateliers d'écriture, de composition musicale et d'enregistrement, avec une restitution publique.

Ces activités transversales favorisent l'engagement des jeunes dans des projets structurants, inscrits dans la durée, au fil de leur parcours en service civique. Elles contribuent aussi à fédérer les antennes et à favoriser les rencontres entre jeunes, créant ainsi des dynamiques collectives motivantes.

Activités de sensibilisation

En 2024, les antennes ont proposé une grande variété d'activités de sensibilisation, permettant aux jeunes de témoigner de leur parcours auprès des pouvoirs publics, de s'ouvrir à des enjeux de société majeurs, comme la protection de l'environnement, et de rencontrer des personnalités inspirantes capables de susciter de véritables déclics.

Rencontre avec Karim Mokthari et Corentin Blanchard

Cette année, deux grands témoins ont marqué les esprits :

Le **16 juillet**, les trois antennes se sont réunies dans le nouveau local de Metz pour rencontrer **Karim Mokthari, directeur de l'association 100 Murs et parrain de Grandir Dignement**. Son témoignage a permis de déconstruire de nombreux stéréotypes : *"Ici, tout le monde a déjà été triste"*, *"Je ne suis pas un bouffon parce que j'ai peur"*. Il a invité les jeunes à réfléchir à la question du changement, à mieux se connaître, et à comprendre la puissance – positive comme négative – des émotions et ressentis dans leur trajectoire de vie.

En **août**, **Corentin Blanchard**, fondateur de l'association @reve2loup, est venu échanger avec les jeunes autour d'un pique-nique, suivi d'un atelier d'écriture de haïkus inspirés par leur vécu (famille, rue, addictions, amitiés...). Il leur a transmis des messages forts : croire en eux, faire preuve de patience, dépasser l'orgueil mal placé, et saisir les opportunités. Il leur a dit : **« Vous êtes des jeunes blessés par la vie, mais pas K.O. Vous avez tout pour réussir. »**

Ces rencontres offrent chaque année un moment fort d'inspiration, de valorisation et de confiance pour les jeunes, qui prennent conscience de leurs ressources, de leur potentiel, et de leur capacité à retrouver un sens à leur parcours.



PLAIDOYER PAR ET POUR LES JEUNES :



Le 7 février 2024, Grandir Dignement était au **Sénat** dans le cadre du petit-déjeuner du collectif Cause Majeur!, à l'occasion des deux ans de la loi Taquet (prolongation de la protection de l'enfance jusqu'à 21 ans). Ce fut une occasion forte de porter la parole des jeunes devant des sénateurs, députés, et représentants de l'État.

Axel, engagé en Service Civique Adapté à Grandir Dignement et porteur du syndrome de Gilles de la Tourette, a témoigné de son parcours avec force et courage. Son intervention a marqué les esprits par sa sincérité et sa détermination !

Activités de sensibilisation



Médiations autour de l'environnement

Les antennes intègrent pleinement les enjeux environnementaux dans leurs actions. À Nancy et Strasbourg, les jeunes cultivent des **jardins pédagogiques** ; à Metz, ils participent à l'entretien d'un **jardin partagé**. Ces espaces sont des terrains d'apprentissage concrets des principes de la permaculture et du développement durable.

L'approche défendue par Grandir Dignement repose sur **trois piliers éthiques** :

- le respect de la nature,
- le respect de l'humain,
- un partage équitable des ressources.

En 2024, les jeunes ont co-animé de nombreuses **activités éducatives à destination du grand public** (écoles, IME, SEPAD...).

Ces animations ont porté sur la préservation de la biodiversité, les cycles naturels, le zéro déchet ou encore la consommation responsable. Cette implication permet de **responsabiliser les jeunes**, de développer leur intérêt pour des métiers tournés vers le social ou l'environnement et de renforcer leur lien au territoire.

Au total, **998 personnes** ont bénéficié de ces ateliers cette année, notamment lors :

- **d'événements familiaux** autour des semis, nichoirs, bricolages nature,
- du **Trophée du Fair-Play**, qui a permis de sensibiliser des enfants de 6 à 14 ans issus de quartiers prioritaires,
- des **portes ouvertes des antennes**, où les jeunes ont animé des ateliers autour du développement durable,
- des **tournées de l'épicerie itinérante**, où les jeunes expliquent aux clients les principes de la permaculture.

En devenant ambassadeurs de ces pratiques durables, les jeunes prennent confiance, se valorisent et transmettent à leur tour les savoirs acquis.



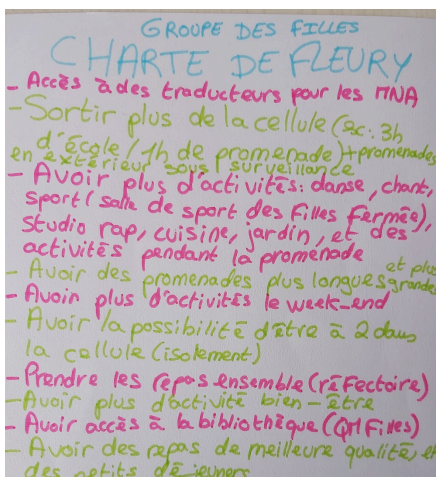
DROITS ET CITOYENNETÉ : CONSULTATION DU DÉFENSEUR DES DROITS



Comme chaque année, les jeunes ont participé à la **consultation nationale du Défenseur des droits**. Après une séance d'information sur leurs droits, animée par un délégué du Défenseur dans chaque antenne, les jeunes ont produit et envoyé leurs **contributions**.

En 2024, le thème était : **"le droit à un environnement sain"**.

Une belle occasion pour faire le lien entre leurs actions concrètes sur le terrain et une réflexion plus large sur les droits humains et la justice environnementale.



PERSPECTIVES POUR 2025

Les axes stratégiques poursuivis par Grandir Dignement en 2025

Accueil et accompagnement des jeunes

Après l'ouverture de postes de Travaux d'Intérêt Général (TIG) éducatifs à Strasbourg et Metz, Grandir Dignement prévoit en 2025 **l'habilitation d'un poste TIG pour mineurs à Metz**, afin d'harmoniser l'offre sur les trois antennes. En parallèle, l'association souhaite relancer les **stages de citoyenneté à Metz** et les développer pour la première fois à Strasbourg.

En milieu carcéral, les interventions se poursuivent dans les quartiers mineurs, avec un démarrage prévu à **Strasbourg. Fleury-Mérogis** adapte son rythme aux périodes de vacances, tandis que les actions à Metz-Queuleu et Maxéville se maintiennent.

Diversification des publics et ouverture d'une nouvelle antenne

Le rythme d'accueil est désormais stable dans les métropoles. En 2025, l'accent sera mis sur la diversification des profils accueillis, en renforçant les **liens avec le SPIP, l'Aide Sociale à l'Enfance et les quartiers prioritaires**.

Une quatrième antenne est en préparation à **Reims** : l'année sera consacrée à la recherche de financements, à l'aménagement des futurs locaux et à la constitution d'une équipe.

Nouvelles orientations pour les activités environnementales

Faute de pouvoir acquérir un grand terrain accessible, l'association revoit sa **stratégie environnementale**. L'objectif : développer des **jardins pédagogiques** à petite échelle sur chaque antenne, pour permettre aux jeunes de s'impliquer dans des activités de maraîchage adaptées à leur quotidien.

- À **Strasbourg**, un jardin est déjà disponible à proximité.
- À **Metz**, les jeunes participent à des jardins partagés.
- À **Nancy**, la recherche d'un nouveau local avec jardin est en cours, ce qui permettrait aussi d'améliorer l'accessibilité PMR.

La remorque de l'épicerie itinérante pourrait également être repensée pour d'autres usages, comme des actions de sensibilisation mobile.

Renforcement des compétences et bien-être des équipes

Grandir Dignement entend poursuivre l'accompagnement des salariés et volontaires avec des **formations continues**, des **temps d'analyse de la pratique**, et un **soutien renforcé des facilitateurs** dans leur rôle de pair-aidance. Les journées de montée en compétences avec le domaine de Farnières seront reconduites. En parallèle, l'association souhaite obtenir en 2025 l'habilitation pour proposer ses Formations Civiques et Citoyennes à un public élargi.

04

Gouvernance

LA GOUVERNANCE D'UNE ORGANISATION "APPRENANTE"

En 2024, nous avons poursuivi notre effort pour faire vivre **une gouvernance démocratique, éthique et profondément humaine, à l'image de notre projet associatif.**

Conformément à notre ancrage dans la pédagogie salésienne et à notre adhésion à la charte éthique du Réseau Don Bosco Action Sociale, notre gouvernance promeut un regard de confiance, d'espérance et d'alliance : chaque personne, qu'elle soit salariée, volontaire, administratrice ou bénéficiaire, est considérée comme porteuse de ressources, de responsabilités et de dignité.

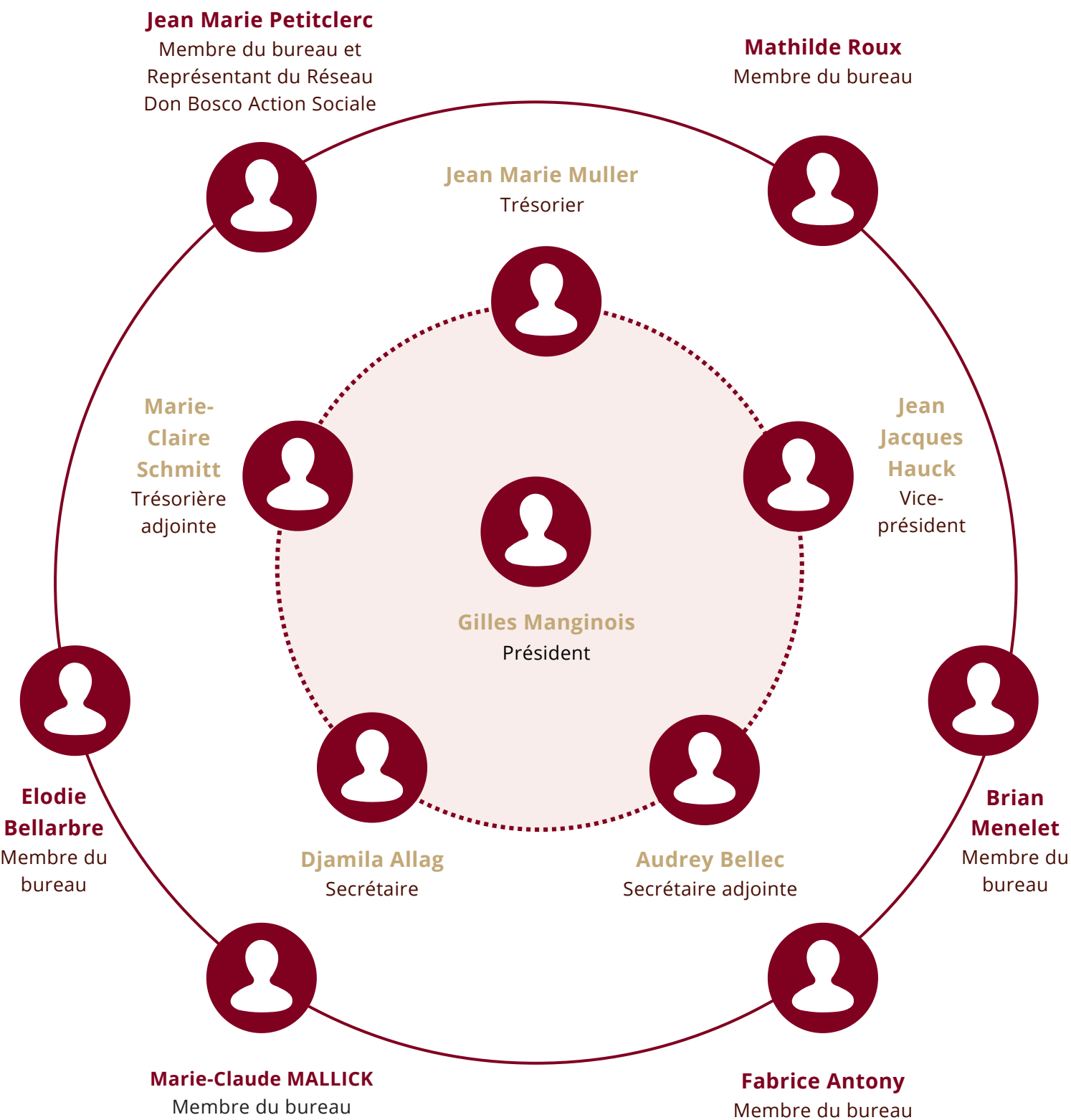
Notre **Conseil d'Administration** incarne cette vision. Il est composé à parité parfaite de six femmes et six hommes, issus d'horizons complémentaires : protection de l'enfance, travail social, coopération internationale, gestion associative, mais aussi anciens volontaires ou proches de l'association. Cette mixité de genre et de parcours permet une richesse de dialogue et une vigilance constante sur les orientations que nous prenons collectivement.

L'année 2024 a été rythmée par plusieurs temps statutaires, mais aussi par des moments de vie associative incarnée, au plus près des valeurs que nous défendons. Ainsi, le 15 septembre, nous avons organisé à Grosbliederstroff (Moselle) **notre journée solidaire**, devenu un rendez-vous annuel de rencontre, de partage et d'engagement, réunissant sympathisants, donateurs, anciens volontaires et membres de l'équipe. Ce moment festif, ponctué de témoignages et de créations artistiques, est un symbole vivant de notre communauté associative.



Enfin, notre gouvernance reste attentive à la cohérence entre nos pratiques internes et nos principes fondateurs : participation effective, transparence, sobriété, dialogue. Cette cohérence est aussi **un terrain d'apprentissage collectif**, où les membres de l'association sont invités à s'impliquer, à débattre, à proposer, dans un esprit de bienveillance, d'exigence et de coresponsabilité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



BILAN FINANCIER

Delphine MARCANDELLA

Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
EST

GRNDIR DIGNEMENT
Association Loi 1901

18 Rue Paul Doumer
54000 NANCY

*Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En exécution de ma mission, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GRANDIR DIGNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et, notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

124 Bd Emile Zola 54520 LAXOU 03.83.27.72.08 marcandella@cadema.fr
SIRET : 488 908 187 00021 NAF : 6920Z

BILAN FINANCIER

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'assemblée

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte-rendu financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Delphine
C.A.C.
MARCANDELLA

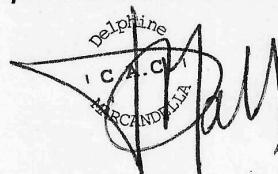
BILAN FINANCIER

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives - que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs - définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laxou, le 30 juin 2025

Le commissaire aux comptes,
Delphine MARCANDELLA

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "delphine", "I.C.A.C.", and "MARCANDELLA" in a circular arrangement.

BILAN FINANCIER

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques,				
Procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	4 409	2 123	2 286	4 085
industriels, autres immobilisations	37 871	25 743	12 127	26 534
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 984		2 984	2 588
TOTAL (I)	45 264	27 867	17 397	33 207
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Acomptes versés fournisseurs				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Subventions à recevoir	103 566		103 566	126 712
Autres créances	12 938		12 938	9 675
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments de trésorerie			0	
Disponibilités	62 112		62 112	53 184
Charges constatées d'avance			0	
TOTAL (III)	178 615	0	178 615	189 571
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	223 879	27 867	196 012	222 778

Delphine
C.A.C.
MARCANELLA

BILAN FINANCIER

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	74 517	60 899
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	16 937	13 618
Situation nette (sous-total)	91 454	74 517
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	91 454	74 517
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 000	42 679
Emprunts et dettes financières diverses	30 572	20 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 843	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	34 578	71 048
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 564	14 534
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	104 558	148 261
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	196 012	222 778

delphine
C.A.C.
MARCANELLA

BILAN FINANCIER

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	3 913	12 961
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	737 938	746 675
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières fondations	265 611	316 800
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	36 883	39 525
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	23 263	58 873
TOTAL I	1 067 608	1 174 833
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	394 281	497 254
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 312	5 815
Salaires et traitements	515 651	546 822
Charges sociales	123 509	95 153
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 778	14 268
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 781	297
TOTAL II	1 053 311	1 159 610
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	14 297	15 224
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 310	463
Différences négatives de change	3 252	2 634
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	4 562	3 097
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 562	3 097
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	9 735	12 126

delphine
C.A.C.
MARCANDELLA

BILAN FINANCIER

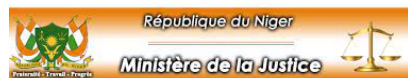
ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 928	5 872
Sur opérations en capital		1 289
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	8 928	7 162
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 726	5 669
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	1 726	5 669
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 202	1 493
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	1 076 535	1 181 994
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 059 599	1 168 376
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	16 937	13 618
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature (fluides et matériel)		
Prestations en nature (locaux, alarme, travaux)		
Bénévolat	30 000	22 000
TOTAL	30 000	22 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	30 000	22 000
TOTAL	30 000	22 000

Delphine
C.A.C.
MARCANDELLA

NOS PARTENAIRES

Partenaires institutionnels non financiers



Partenaires financiers publics



Partenaires financiers privés



NOS RESEAUX ASSOCIATIFS





En 2024, Grandir Dignement a poursuivi sa mission dans un contexte toujours plus incertain.

Cette année a aussi été marquée par une épreuve particulière : l'interruption de nos actions au Niger, contrainte par des évolutions politiques et réglementaires échappant à notre volonté. Nous souhaitons ici adresser une pensée toute spéciale à notre équipe nigérienne, dont l'engagement et le professionnalisme restent présents dans nos esprits.

Face à ces défis et à bien d'autres, nous avons pu compter sur une chaîne de solidarité exceptionnelle.

À nos équipes — salariées, volontaires, prestataires — qui portent nos projets avec conviction. Leur énergie, leur créativité et leur ténacité sont au cœur de chaque avancée.

À nos partenaires — institutionnels, associatifs, privés — dont la confiance nous permet d'amplifier notre impact et de construire des réponses plus justes et adaptées.

À nos donateurs — sans leur générosité fidèle, tant de portes resteraient closes. Ils donnent à des parcours fragiles la chance de se réinventer.

À nos bénévoles — qui apportent à nos actions ce supplément d'âme qu'aucun financement ne saurait remplacer. Leur engagement est précieux.

Et surtout, aux jeunes que nous accompagnons. Leur courage et leurs aspirations nous portent chaque jour. Ils sont le sens même de notre action.

Ensemble, malgré les incertitudes, nous avançons avec la conviction qu'accompagner chaque jeune vers un avenir digne est un combat essentiel. Merci à toutes et à tous de continuer à écrire avec nous cette belle aventure humaine.

L'équipe de Grandir Dignement



POUR QUE CHAQUE ENFANT,
QUELS QUE SOIENT
SON PASSÉ
ET
L'ENDROIT OÙ IL VIT,
PUISSE GRANDIR DIGNEMENT



Grandir Dignement

grandirdignement.org



5 rue des Rossignols 67540 Ostwald

 09 83 85 36 41

 partenariat@grandirdignement.org

Siret : 79208513600010

 @grandirdignement

 @grandirdignement

 @grandirdignement